

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 18 mars 2021	N° 2021-99

Convocation du 11 mars 2021

Aujourd'hui jeudi 18 mars 2021 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Baptiste MAURIN à M. Frédéric GIRO
Mme Josiane ZAMBON à Mme Myriam BRET
Mme Stephanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Fatiha BOZDAG
M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 15h30 le 18 mars
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h45 le 18 mars
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 16h le 19 mars
M. Jean TOUZEAU à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h05 le 19 mars
M. Bernard Louis BLANC à Mme Claudine BICHET à partir de 11h25 le 19 mars
M. Jean-François EGRON à Mme Christine BOST à partir de 15h50 le 19 mars
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Anne LEPINE jusqu'à 16h20 le 18 mars
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Nathalie LACUEY à partir de 15h55 le 19 mars
Mme Brigitte BLOCH à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 17h30 le 18 mars
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h05 le 19 mars
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 15h20 le 19 mars
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF à partir de 19h le 18 mars
Mme Marie-Claude NOEL à M. Bernard Louis BLANC jusqu'à 19h14 le 18 mars
M. Alexandre RUBIO à Mme Andréa KISS à partir de 17h10 le 19 mars
M. Nordine GUENDEZ à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 19 mars
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h20 le 19 mars
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 19h10 le 18 mars
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 18 mars
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 16h44 le 18 mars
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT le 18 mars
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h50 le 19 mars

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 19 mars
M. Max COLES à M. Patrick BOBET à partir de 17h30 le 19 mars
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET de 17h00 à 18h30 le 18 mars
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET à partir de 17h10 le 19 mars
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA à partir de 19h10 le 18 mars
M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN de 15h à 17h20 le 19 mars
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h30 le 18 mars
Mme Françoise FREMY à Mme Pascale BOUSQUET – PITT à partir de 16h37 le 18 mars
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 19h19 le 18 mars
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 10h15 le 19 mars
M. Guillaume GARRIGUES à M. Christian BAGATE à partir de 17h10 le 19 mars
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h30 le 19 mars
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h le 18 mars
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX de 14h20 à 17h35 le 19 mars
M. Stéphane GOMOT à Mme Céline PAPIN à partir de 17h le 18 mars
Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15 le 19 mars
Mme Sylvie JUSTOME à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 15h35 le 19 mars
M. Michel LABARDIN à M. Jean-Marie TROUCHE jusqu'à 16h le 18 mars
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 16h20 à 19h le 18 mars
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT de 12h15 à 14h20 le 19 mars
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 18 mars
M. Jacques MANGON à Mme Agnès VERSEPUY jusqu'à 10h20 le 19 mars
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h13 le 19 mars
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI le 19 mars
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 14h20 le 19 mars
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h20 le 19 mars
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER à partir de 17h30 le 18 mars
M. Fabien ROBERT à M. Alain CAZABONNE à partir de 16h15 le 19 mars
Mme Nadia SAADI à Mme Claudine BICHET à partir de 19h le 18 mars
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h50 le 19 mars
M. Kévin SUBRENAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 17h30 le 19 mars
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 19h10 le 18 mars
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jérôme PESCHINA à partir de 12h27 le 19 mars

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 18 mars 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2021-99

**Maison de l'emploi de l'insertion économique et de l'entreprise de Bordeaux -
Convention de partenariat 2021 - Avenant à la convention-cadre d'objectifs avec
Bordeaux Métropole donnant mandat de service d'intérêt économique général à la
Maison de l'emploi (MDE) et au Plan local d'insertion à l'emploi (PLIE) de Bordeaux -
Décision - Autorisation de signature**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 - Présentation de l'organisme :

Dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le projet de création de la Maison de l'emploi (MDE) de Bordeaux a été labellisé par la Commission nationale le 20 septembre 2005. L'association "Maison de l'emploi de Bordeaux" a été créée le 18 mai 2006. Elle répond à un triple objectif de contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi, d'exercer des actions en matière de prévision des besoins de main d'œuvre des entreprises et de participer à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emploi bordelais, à l'insertion, à l'orientation en formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi comme des salariés et à l'aide à la création d'entreprises. Par ailleurs, la Maison de l'emploi porte le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Bordeaux.

L'Assemblée générale de la MDE du 6 juillet 2015 a validé son projet associatif 2015-2020. Ce projet a été co-élaboré avec l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs, représentants des milieux économiques et des entreprises.

Le programme d'action comporte une offre de service au public, une offre de service aux entreprises, l'élaboration de partenariats permettant une intervention coordonnée des différents acteurs de l'emploi auprès des entreprises, une communication adaptée et des principes d'organisation. La MDE assure la coopération entre les partenaires autour d'un projet de territoire, garantit la complémentarité dans l'action et favorise la mutualisation des moyens.

Ce plan d'action a donné lieu à la signature d'une convention-cadre entre Bordeaux Métropole et la MDE lui confiant mandat de Service d'intérêt économique général (SIEG) sur le territoire de la commune de Bordeaux pour la période 2017-2020.

Par délibération n° 2017-111 du 17 mars 2017, le Conseil de Métropole a autorisé son Président à signer une convention-cadre d'objectifs avec la Maison de l'emploi de Bordeaux

confiant à cette dernière, ainsi qu'au PLIE qu'elle porte, mandat de service d'intérêt économique général.

Le Conseil de Métropole reconnaissait ainsi que les activités économiques et sociales ainsi que les missions d'intérêt général développées par la Maison de l'emploi ne sauraient être exécutées dans les mêmes conditions par le marché en termes de qualité, de sécurité, d'accessibilité et d'égalité de traitement.

Cette reconnaissance se fondait sur le plan d'action 2015-2020 présenté par la MDE et l'échéance de la convention était ainsi portée au 31 décembre 2020.

La Maison de l'emploi se lance dans l'établissement de son nouveau projet associatif qui sera élaboré dans le courant de l'année 2021. Aussi est-il nécessaire, pour des raisons de continuité de service et d'encadrement de la convention annuelle de fonctionnement 2021, de prolonger par l'avenant annexé aux présentes la convention d'objectifs donnant mandat de service d'intérêt économique général à la Maison de l'emploi jusqu'au 31 décembre 2021.

2 - Bilan 2020 de la Maison de l'emploi :

Dans l'attente des résultats complets de son action en 2020, la Maison de l'emploi nous a présenté les éléments suivants portant sur le premier semestre 2021 qui donnent, a minima, une perspective de légère augmentation de l'activité. La Maison de l'emploi a accueilli, conseillé, informé plus de 12 343 personnes de janvier à juin 2020 dans ses locaux ou à l'occasion des différents événements organisés à Bordeaux.

- Pour le PLIE, les grands chiffres à retenir : 1 115 personnes en contacts et 797 accompagnées. 55 % de sorties positives (pour un objectif de 50 % Fonds social européen (FSE) (Sorties positives = Contrat à durée indéterminée [CDI], Contrat à durée déterminée [CDD] de + de 6 mois et formation qualifiante de + de 6 mois.) 21 % des publics accompagnés ont plus de 50 ans, et 44 % sont allocataires du Revenu de solidarité active (RSA).
- Pour les clauses d'insertion : 134 696 heures au 30 juin 2020 soit une projection de 230 000 heures pour 26 donneurs d'ordre, 100 opérations et 222 marchés. A travers ses marchés, la Ville de Bordeaux représente 47 % des heures réalisées. 623 participants ont bénéficié des clauses d'insertion dont 29 % sont allocataires du RSA et 22,5 % résident en quartiers prioritaires de la ville.
- Cyber espace 2 693 contacts
- Pôle animation territoriale : événements emploi ⇒ 6 650 participants
- Création d'entreprise : 726 porteurs de projets
- Permanences quartiers : 309 personnes reçues
- Offre de service commune : 27 entreprises accompagnées pour 200 postes
- Pôle pépinière : 25 entreprises hébergées et 68 emplois créés - 86 % de taux d'occupation

3 - Programme d'actions 2021 :

Pour 2021, la structuration de l'offre de service commune continuera à structurer ses articulations, notamment avec Invest'In Bordeaux. Si le contexte de crise économique, consécutif à une crise sanitaire mi-2020, laisse entrevoir une baisse des offres ou le report d'installations d'entreprises, un tel contexte confirme justement la nécessité pour les entreprises d'être soutenues dans leurs recrutements face à une forte demande d'emploi et à l'adaptation ou l'optimisation de mesures gouvernementales exceptionnelles de soutien à l'emploi.

La Maison de l'emploi mettra en avant sa mission d'interaction entre le développement économique et l'emploi des bordelais. Dans une conjoncture de forte création d'emplois par les entreprises, plus de 4 000 emplois du secteur privé supplémentaires dans la commune de Bordeaux en 2019, cette action est démultipliée pour assurer le contact entre les entreprises et les demandeurs d'emploi du territoire.

La Maison de l'emploi souhaite se tourner fortement vers les personnes les plus en difficulté et affirmer auprès des entreprises la promotion des emplois à temps plein. Auprès du public, cette mission se traduit par le déploiement de permanences dans tous les quartiers pour l'accueil, le diagnostic et l'orientation auprès des partenaires experts dont la Maison de l'emploi a établi la cartographie précise. Le cyber espace mis en place monte en compétence dans la réduction de la fracture numérique en matière de recherche d'emploi, répondant au besoin des citoyens pour dynamiser leurs démarches en ligne et rompre l'isolement.

Le PLIE diversifie ses modalités d'accompagnement à l'inclusion économique ciblant les personnes les plus éloignées de l'emploi, notamment les jeunes, mais aussi les résidents des quartiers prioritaires dans un contexte d'élargissement des activités concernées par la clause sociale des marchés.

L'organisation des événements emploi visera à diversifier les modes de rencontre entre les entreprises et les demandeurs d'emploi, à développer des coopérations pour des co-organisations, à opérer des regroupements thématiques, à impacter les quartiers prioritaires.

4 - Budget prévisionnel et financement :

La Maison de l'emploi présente pour 2021 un budget prévisionnel d'un montant de 2 030 681 € dont une subvention de Bordeaux Métropole de 230 000 € pour son fonctionnement. (Budget prévisionnel 2021 joint en annexe de la délibération). Cette participation métropolitaine sera complétée par un soutien au titre de l'action du PLIE dans l'accompagnement de la clause sociale dans la commande publique de Bordeaux Métropole et par une subvention pour l'action menée par la Maison de l'emploi et initiée par Bordeaux Métropole sur l'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique.

Ces deux volets d'action feront l'objet de délibérations spécifiques.

Les autres contributeurs principaux sont l'Etat à hauteur de 112 538 €, les fonds européens pour 451 324 €, la Ville de Bordeaux à hauteur de 618 000 €, le Département pour 107 500 €, et la Région pour 26 865 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le règlement (UE) 1304/2013 du parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen ;

VU le règlement de la Commission européenne du 25 avril 2012 relatif aux SIEG ;

VU la décision 2005/842/CE de la Commission européenne du 28 novembre 2005 ;

VU la décision 2012/21/UE de la commission relative à l'application des règles de l'Union européenne en matière d'aides d'Etat aux compensations octroyées pour la présentation de service d'intérêt économique général ;

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la circulaire Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) 1999/40 du 21 décembre relative au développement des Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et l'additif n° 1 ;

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;

VU la délibération n° 2017-111 du 17 mars 2017 du Conseil de la Métropole relative à la signature d'une convention-cadre d'objectifs entre Bordeaux Métropole et la Maison de l'emploi de Bordeaux donnant mandat de service d'intérêt économique général à la MDE (Maison de l'emploi) et au PLIE (Plan local d'insertion à l'emploi) de Bordeaux ;

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les contrats de co-développements, notamment la fiche action n° 173 de la ville de Bordeaux ;

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

VU la demande formulée par l'organisme en date du 1^{er} juillet 2020 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que :

- la demande de la Maison de l'emploi de Bordeaux au titre de l'année 2021 participe au développement d'activités économiques sur le territoire et d'actions en faveur de l'emploi local ;
- le PLIE de Bordeaux, porté juridiquement par la Maison de l'Emploi, et la Maison de l'Emploi exercent des missions d'intérêt général et que ces missions permettent au PLIE et à la Maison de l'Emploi d'être qualifiés de Service d'intérêt économique général (SIEG) ;

DECIDE

Article 1 : qu'il convient de prolonger la convention-cadre confiant mandat SIEG à ces deux structures sur la durée de l'année 2021 dans l'attente d'un nouveau projet associatif pour 2022.

Article 2 : de signer l'avenant n° 1 à la convention-cadre confiant mandat SIEG ci-annexé portant son échéance au 31 décembre 2021.

Article 3 : d'attribuer une subvention de 230 000 € en faveur de la Maison de l'emploi de Bordeaux pour son programme d'actions 2021 prenant en compte le versement de l'acompte provisionnel de 172 500 € en janvier 2021.

Article 4 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 5 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2021, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 mars 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 MARS 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 24 MARS 2021	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT